

A MESSIEURS,

MESSIEURS

LESPRESTRES,
Diacres, & Clercs des
Seminaires, & autres
Ecclesiastiques destinés
aux fonctions Curiales.



ESSIEURS,

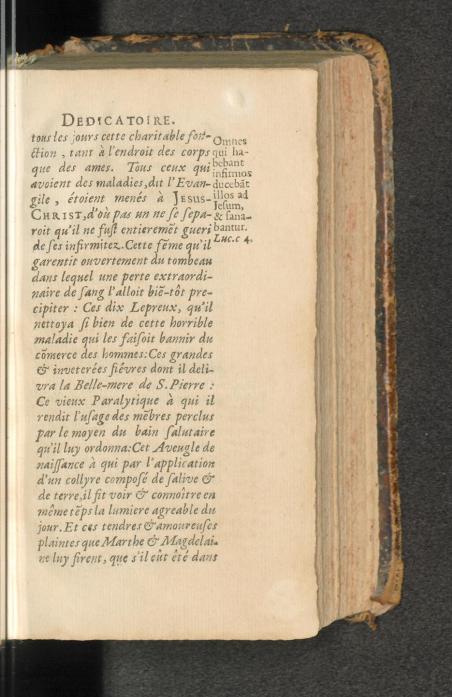
C'est une verité tres - certaine de puis la naissance de l'Eglise, que vous estes les vrais de legitimes Medecins de Ames, de que la liberalité de Dieu a comme inseparablement attaché à vôtre Noble Ministere, le pouvoir de la faculté de guerir les Maux de la plus noble Partie de

l'homme. Pent-étre aussi vous éto. nerez-vous, de ce que le Recueil que je vous presente, ne contenant que les Receptes contre quatité de maladies qui attaquent tous les jours nôtre corps, je pres neanmoins la liberté de vous le consacrer. En effet vous auriez juste sujet de me blamer das mo dessein, ou du moins de me reprocher d'être peu versé en l'art de garder les mesures & les proportions; si je n'étois raisonnablemet porsuadé, que cet empire que votre sacré Caractere, vous donne Sur les vices spirituels, vous pouvez & deve? l'étendre charitablement sur les maux corporels.

Ideò de Si le Verbe divin, dit un grand Pere de l'Eglise, quitta le Sein magnus de son Pere Eternel, pour venir Medicus sur la Terre, ce fut pour y faire quia ma l'office de Medecin; Et l' Ecritugnus in re nous aprend que pendant le temps qu'il conversa parmy les jacebat ægrotus. hommes, apres étre sorti de la vie cachée qu'il avoit menée l'efpace de dixhuit ans, il exerçoit

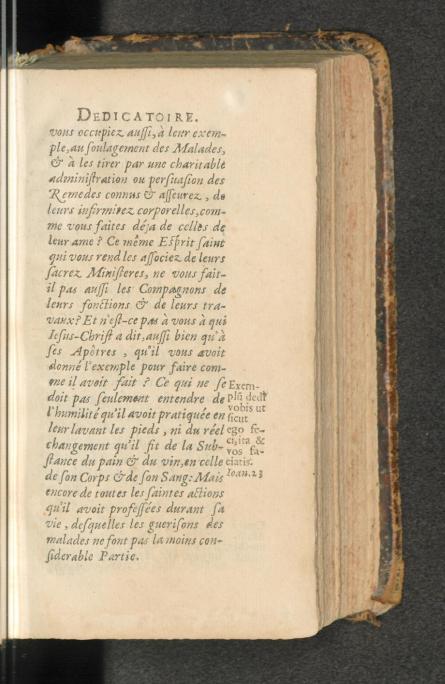
Coelo

venit



teur Château, leur Frere ne seroit pas mort: Toutes ces admirables cures, & ces justes regrets, sont autant de preuves convaincantes de la verité que je vous propose. Mais ce ne fut pas assezà ce souverain Medecin, d'en exercer luymême la fonction; il voulut encore que ses Apôtres & ses Disciples en fissent de même; jusques à leur faire un exprés commandement, leur disant qu'ils eussent la Charité, non seulement de guerir les malades qui leur seroient presentez; mais encore qu'ils les cherchassent eux-mêmes, qu'ils les allassent trouver dans leurs maisons, o jusques dans leurs lits pour leur communiquer la santé.

Or, MESSIEURS, comme vous estes, sans contredit les plus vives images, les expressions les plus naturelles, & les plus fidelles Copies de ces Illustres Originaux; Que vous tâchez de marcher exactement sur leurs pas, & que vous tenez en tout les mêmes routes? N'est-il pas juste que vous



Je scay bien que vous me direz, que les Cures que je viens de décrire sont miraculeuses, & que toutes ces fameuses guerisons furent operées par une vertu secrette que le Sauveur de nos ames permettoit sortir de son corps. Et que cette même vertu êtant communiquée aux Apôtres par leur Divin Maître, elle leur faisoit faire les mêmes operations. Il est vray, je l'avoue, je suis trop bien élevé dans le Christianisme, & assez éclairé de ses Divines lumieres pour choquer tant soit peu cette verité. Aussi ne pretes-je point icy de vous obliger à faire des miracles. C'est une grace qui dépend aussi bien que toutes les autres, de la pure liberalité de Dieu, & qu'il ne donne qu'à ceux qu'il luy plait, come il luy plait, & quand bon luy semble. Moins encore veux - je vous porter à l'exercice actuel de cette Scien-Creavit ce, qui pour être descendue du Ciel, ne laisse pas de faire vieil-

mus Melir dans les Academies ceux qui

s'étu

DEDICATOIRE. s'étudient de l'acquerir, & de faire blanchir dans le Cabinet les Honora têtes de ceux qui l'ayant une fois Medicu acquise, la veulent pratiquer avec &c. éclat. C'est à ces Messieurs, que Dieu nous commande d'honorer, G qu'il a creés pour la necessité, à qui appartient la recherche & la discussion des Causes les plus cachées de toutes les maladies; l'intelligence des Symptomes; le discernement si necessaire des évenemens; l'accord ou le discord des indications, & la connoissance parfaite des proprietez. des simples qui composent les -Medicamens.

Non, MESSIEURS, je ne seray jamais d'avis de jetter la faucille dans la moisson d'autruy, ni d'usurper les droits de personne: Et vous qui faites un état particulier de faire rendre à un châcun ce qui luy appartient, auriez juste raison de m'accuser d'injustice dans cette rencontre. Mais dans la liberté que ie prens de vous consacrer ce petit Ouvra-

ge, tout mon but & tout mon defsoin est de vous persuader, qu'ayant en main un Recueil de Receptes choisies, approuvées, & confirmées par quantité d'experiences qui en ont êté faites heurensemet contre beaucoup de maux facheux & inveterez, internes & externes, & vous trouvant dans des occupations pressantes, & dans des urgentes necessitez de les employer, sur tout dans les lieux où les pauvres malades ne peuvent point du tont, ou tresdifficilement avoir du secours ; ou bien parmy des infirmes à qui les remedes ordinaires n'ent point, ou fort pen profité; vous pouve? & devez non senlement leur en conseiller l'usage; mais encore les preparer fidelement; & les dispenser charitablement vous-même. fesus-Christ vous le commande, l'Eglise vous le conseille; la raison vous y convie; & la charité vous y oblige. Quelqu'un, dit la Parole de Dien par la bouche de S. facques, parany vous est-

DEDICATOIRE

it malade? Qu'il appelle les Prê-Infirmatres de l'Eglise. En quelque lieu, tur quie dit la même Parole à ses Apobis: intes, que vous vous trouviez, que-ducat rissez les malades qui se presente-presbytetos ront. Vn Grand Pape permit aux Eccleseuistes par Bulle expresse, d'e-six. Cap. s. xercer la Medecine, particuliere-Curate ment quand on ne peut pas avoir instrument quand des Medecins Se-Luc.c. s. culiers.

En effet , MESSIEURS , cette Gregot. façon d'agir n'est point du tout XIII. incompatible avec le Sacerdoce, ni avec les autres degrez inferieurs de la Clericature. Car per-Sonne ne peut douter que les Maladies n'entrent au monde, par la même porte que la mort y est entrée; C'est à dire, par le peché; puis qu'elles sont le seul acheminement, & la plus prochaine difposition à la mort. Aucun ne pouvant satisfaire à cette fatale necessité de mourir, qu'il n'ait êté au moins pendant quelque moment malade. Or comme Dieu querit du peché non seulement par l'o-

ē 2

peration Medicinale de sa grace; mais encore par le ministere de son Eglise: de même il n'étend pas seulement sa main misericordieuse sur les maladies Corporelles qui sont un effet & une punition du peché; mais encore il communique son pouvoir à sa même. Eglise bien-aimée, par le conseil qu'il donne aux Prétres, qui en sont les Ministres, de leur appliquer des Remedes, & de guerir les enfans mal-heureux de ce mauvais Pere.

Il est donc certain que les Prétres, les Clercs, & toute sorte d'Ecclesiastiques qui ont déja la direction des Ames, ou qui sont destinez à leur conduite, sont obligez selon leur pouvoir d'assister le peuple, non seulement par les aydes spirituelles, mais encore par toutes sortes de secours temporels; parmy les quels, ceux qui regardent la guerison des maladies, & par consequent la conservation de la vie par la restitution de la santé, sont les plus considerables &

DEDICATOIRE.

les plus touchans. Ouy, M E s-SIEURS, les Remedes dont je vons presente le Recueil, n'étant pas moins utiles pour les corps malades, que les Seminaires de ce Dioceze, où vous avez été elevés, & ou vous tachez d'élever les autres, le sont pour maintenir la Santé des ames; Vons étes dans l'obligation d'exhorter ceux que vous preparez au service des Paroisses, de les accrediter parmy les peuples, de leur en apprendre la preparation, d'en procurer l'usage & d'en guerir, vous & eux, leurs maladies.

Et nôtre tres - Illustre Prelat n'eust pas autorisé avec tant de cœur & d'empressement les remedes des pauvres, si fors canonisez qar l'auguste Assemblée du Clergé convoquée ces années dernieres dans Paris, ny recommandé avec tant d'eloquence & de justice leur établissement & leur usage dans sa lettre Passorale adressée à tous les Condusteurs des Ames de son Diocese, s'il

n'ent creu que leur soin pouvoit encore s'étendre sur les maladies du corps. Ce Charitable Prince de l'Eglise, qui comme un tresvigilant Pasteur tient les yeux ton ours onverts sur la conduite de son Troupeau, & qui quoy qu'éloigné en punition de nos crimes, ne laisse pas, comme un Soleil tres-éclairé Gtres-fecond, de verser continuellement ses benignes influences sur sa Bergerie, a êtabli dans son Diocese quatre Seminaires pour la santé des Ames, & qui sont comme la source abondante des secours spirituels. Seminaires qui répondent aux quatre principaux degrez de la Clericature, & dans lesquels les jennes sujets bien appellez, penvent facilement s'élever de degré en degré, chacun selon son age 60 son merite, à la plus sainte de toutes les conditions; fusque-la, que ceux à qui la sagesse de Dien n'a pas donné des biens de fortune proportionnezà leur na: sance, ni à leur inclination pour y par-

DEDICATOIRE.

venir, avant recours à la liberalité de sa Grandeur, y trouvent aisément les moyens. En effet, il y en a déja un bon nombre, qui sous l'appuy de sa source, se pousfent, non seulement aux bonnes Lettres, par la commodité du College de Pezenas; mais encore par le moyen des Seminaires qui y sont établis, s'avancent au plus saint & au plus honorable de tous les Etats, pour enfin devenir à la faveur de ces deux secours, & les ministres des Saints Autels, & les trompettes de sa divine parole.

N'est-ce pas, MESSIEURS, une chose merveilleuse & bien edifiante de voir dans le petit Seminaire un bon nombre de jeunes sujets de l'âge de douze à seize ans sauter du lit tous les matins environ, les quatre heures, sortir de leurs petites Alcoves comme les pousins de dessous les aîles de leur mere & s'assembler sous la sage conduite de leur Directeur pour mediter tous ensemble pen-

dant une bonne demy heure les matieres Chrétiennes qui leur ont été lenës le jour precedant. De-là s'en aller dans les Classes où leur petite capacité les a placez : non seulement pour y exceller par dessus leurs Condisciples du siecle quant au devoir des études: mais encore pour leur donner un parfait exemple de pieté & de modestie. Des Classes à l'Eglise, pour y jouir de la réelle presence de Dieu au saint Sacrifice, de la Messe, où ils assistent tous les jours, les Clercs ornez d'un Surplis, & ceux qui ne sont qu'aspirans à la Clericature, avec un simple rochet fort propre & fort decent: mais tous avec une si grande ferveur, un maintien si modeste, & un recueillement & bumble qu'ils donnent de l'admiration aux Anges à qui ils resemblent, & de la devotion à tous ceux qui les regardent. De l'Eglise, au lieu destiné pour prendre leur refection, on ils le rendent, non pas tant pour y resevoir les alimens necessaires pour

DEDICATOIRE.

la subsistance & l'accroissement de leurs petits corps, que pour y repaitre leurs ames d'une viande celeste qui est la sainte & la continuelle Lecture qu'on y fait pendant le repas. MONSEIGNEUR, quand je considere icy ces jeunes Nourrissons de vôtre Grandeur, assis autour de vôtre table, & si bien élevez par les effets de vôtre belle Charité, je me sens obligé de dire que c'est en vôtre faveur que le Roy Prophete a chanté ce Verset plein de tedresse. Filij tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ, Ce sont en effet des jeunes plantes qui apres avoir jetté des profondes racines, & des fondemes tressolides de vertu, étant si bien cultivées par les soins de leurs sages Directeurs, & étans continuellement arosees des eaux celestes, je venx dire, de la donce feconde pluye de la grace, porteront dans le temps des excellensfruits n abondance. Lignum quod plantatum est secus decursus

aquarum; fructum dabit in tem. pore oportuno. Je passe sous silence cent autres Actes interieurs Ganous inconnus, de petite mortification que ces jeunes enfans exercent a qui mieux mieux pendant le reste du jour, même dans leurs plus innocentes recreations. Ce qui doit exhorter les Peres & les Meres qui ont fait dessein de donner à Dieu quelques fruits de leur mariage, de faire tous leurs efforts pour introduire au plûtôt leurs enfas dans cette sainte Ecole, afin qu'ils y reçoivent de bonne heure les teintures d'une veritable pieté, qui etans les premieres impressions dans un âge si tendre, ne s'effaçent presque jamais.

Mais la Charité de ce grad Prelat ne se borne pas à la seule conservatio de la plus noble partie de nous-mêmes. Elle passe encore à celle de la mins considerable, en nous procurant des Remedes pour guerir les maladies du corps. C'est MESSIEURS, cette charité

DEDICATOIRE.

qui a porté sa Grandeur de consigner entre mes mains ces souveraines Receptes, dont j'ay dressé le present Receüil pour le donner an Public, & que de son Ordre j'ay pris la liberté de vous consacrer;afin que dans le même temps que vous jettez les semences de pieté dans les cœurs de ceux que vous dirigez au Regime des ames; Vous leur imprimiez aussi doucement l'obligation & les moyens d'assister les corps dans les occesions qu'ils en auront; o que comme vous & eux, étes ou devez étre les plus chers instrumens de sa Grandeur pour guerir les maladies de l'Ame des Diocezains; vous le soyez aussi pour la guerifon de celles de leurs corps, o qu'enfin tous secondans les saintes intentions de ce charitable Pa, steur, vous travailliez incessamment & unanimément à l'entiere conservation de ses cheres brebis.

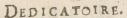
He quoy, MESSIEWRS,

de toutes les vertus Chrétiennes; parce que vous vivez, ou étes élevez dans des Seminaires qui sont la source & les reservoirs, d'ou elles se communiquent à la jeunesse bien appellée à la Clericature, Gvous serez exclus de met. tre en exercice la charité qui est comme la base de fondement de to tes les aures, & dont les effets n'éc'atent amais mieux qu'en la guerison des malades? Lors que vous serez envoyez dans les Paroisses, sur tout celles qui sont dépourveues, ou éloignées des Ministres ordinaires de la santé du corps, pour y faire l'office de Pasteurs à l'endroit des ames qui vous seront commises; laisserez-vous per r les corps, qui en sont les domiciles, faute d'un secours que vous leur pourrez facilement donner. Vous aurez sur les bras un pauvre malade, tout conve t de playes & d'ulceres rongeantes, dont le pus & la saleté auront presque éteint la chaleur vitale en quelqu'un de

DEDICATOIRE.

ses membres, & à qui le Chirurgien sera prét d'en venir à l'amputation: Si vous pouvez l'empêcher par le moyen de l'emplaire divin; ou de l'onguent noir, ou de quelqu'autre de ces Baumes incomparables dont vous avez icy la description. Cét Acte de charité que vons luy ferez, ne serat'il pas bien louable devant les hommes, & digne de recompense devant Dieu? Vne bonne femme sera depuis quelques jours dans le travail de l'enfantement, avec un danger evident de sa vie, & par cosequent de faire de son sein le tombeau de son fruit. Si dans ce pressant besoin vous tentez, par quelqu'une de nos Receptes, sa delivance, quand ce ne seroit que pour donner du temps à l'enfant de recevoir la grace du Baptême, ne serez-vous pas bien charitables. Vousaure Lappris qu'une autre aura ses mammelles toutes percées par la gradeur des apostemes, on à demy rogées par la malignité des ulceres Chancreux; s.

par la vertu de ces incomparables Onguens vous luy donnez la guerison & le moyen de continuer la nourriture à cet enfant, à qui elle vient de donner l'être tout fraichement, pouvez - vous encourirdu blame? Permettrez_vous qu'une personne épuise toutes ses veines par une perte extraordinaire de sang, ensuite de quelque blessure, ou de quelqu'autre accident, pouvant en arrêter soudain Phemorrhagie, & par consequent l'empécher de mourir, par l'application de la poudre de Sympathie, ou de quelqu'autre de ces fameuses Receptes. Un autre ira tomber dans une cecité incurable; le laisserez-vous devenir avengle à faute de luy montrer l'usage de ces eaux merveilleuses, dont nous vous donnons icy la preparation? Quelqu'autre qui sera mordu ou embavé d'un chien, ou d'un autre animal enragé, va tomber sans y manquer dans l'hydrophobie; si vous pouvez prevenir & détourner ce déplorable accident, par le



conseil que vous luy donnerez de l'usage de quelqu'une de ces fameuses Receptes, serez-vous si peu Chrêtien, de ne le pas

faire.

Encore une fois, MESSIEURS, vous qui étes destinez à la conduite des Ames, & des Paroisses qui seront peut-être éloignées des secours humains, y laisserez-vous gemir vos pauvres Brebis sous le poids d'une infinité de maux corporels, qui peuvent empécher en elles de fructifier les semences fpirituelles que vous y jettez, étant en vôtre pouvoir de tenter leur delivrace. Faudra-t'il que cetuycy soit devoré par des écronelles inveterées; Celuy-la comme noyé & Suffoqué par l'abondance des eaux qui s'engendrent dans son corps: L'un tourmenté d'une cuisante brûlure; l'autre tirannisé par une colique nephritique dont la douleur surpassera les plus vives tranchées des plus laborieux acconchemens: Plusieurs s'impatienter continuellement par des

demageaisons tiranniques causées par l'opiniatreté des dartres, gales, & des teignes; Beaucoup se voyet ronger tous vivans, par une fourmilliere de vers, & que la plupart experimentent presque tous les autres maux que nous tachos de combatre dans ce Livre, Grifquent de leur vie, par cette malheureuse experience, sans qu'il vous soit permis de les secourir das ce danger, par une charitable dispensation de ces Remedes, dont nous vous donnons icy les proprietez, & le modele facile de les preparer. A Dieu ne plaise que je fasse ce tort au fen de vôtre zele, & de vôtre charité envers le prochain, de croire que vous ayez. d'autres sentimens; au contraire, comme je suis vivement persuadé que vous estes tout penetrez & enflammezpar dessus tout le reste des hommes, des flammes de cette Reyne des vertus; j'ay crû étre obligé de vous consacrer cet Ouvrage, ou comme das un petit Arsenal, vous pouvez prendre des

DEDICATOIRE

armes pour chasser des corps de vos Paroisiens malades, ces ennemis domestiques qui les oppriment, de même que vous travaillez oncessamment par vôtre prudente conduite, à exterminer ceux de leurs ames.

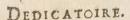
Ensin, Messieurs, ce qui justifie encore mon dessein, & qui vous doit animer davantage à cette juste guerre, je veux dire au soulagement des malades, par une charitable, & fidele dispensation de ces miraculeuses Receptes; C'est la confiance que les Brebis ont en leur legitime Pasteur. La confiance, dit le Prince des Medecins Arabes, que le malade a de son Medecin, vant plus pour obtenir la guerison, que le Medecin avec tous Plus va-let Conses instrumens ; qui sont la Diete, fidensia la Chirurgie, & la Pharmacie. agri de Et le sçavant Galien avoit en-quam seigné devant luy, que le meilleur Medicus, Medecin est celuy qui guerit plus chi omde malades, en qui plus de mala-suis indes ont de consiance. Si cela est, strumecomme ces Grands Hommes nous Avicen.

plures

plures

fidunt.

Medicus l'assurent, & que l'experience nous est qui le confirme; n'ay-je pas juste raison, d'assurer que vous étes dans l'obligatio d'exercer ce charitable office, lors que les occasions s'en sanat, in presenteront, ode vous mettre en quo plumain ce Recueil de Receptes conres connues & experimentées, par le moyen de quoy vous pouvez sans crainte ni scrupule faire des merveilleuses guerisons; car puis que c'est à vous à qui les personnes spirituellemet malades découvret confidemment leurs blessures les plus cachées de leurs ames, & les plus secretes playes de leurs cœurs, où il n'y a que l'œil de Dien qui puisse penetrer, & que cette confiance animée par la grace leur en obtient la guerison, par l'application que vous leur faites du sang de Jesus-Christ, c'est aussi à vous, à qui ces mêmes malades s'addresseront confidement dans leurs maux corporels, & que cette confiance leur en fera obtenir plus facilement la delivrance, par la persuasion ou dispensation



que vous leur se rez de ces experi= mentées receptes, dont je vous con-

sacre le Recueil.

Recevez-le, s'il vous plait, MESSI EURS, avec le même cœur que je vous le presente. Travaillez hardiment à la composition des Receptes que vous y verrez. Suivez fidellement la methode de leur preparation, comme nous vous l'y donnons. Conseillez-en charitable. ment l'usage à ceux qui seront das la necessité de s'en servir. Prevenez-les même, si le respect ou quelqu'autre bumaine consideration les empêche de recourir à vous. Faites-leur connoître leurs admirables proprietez, & les fruits qu'ils en recevrot. Et soyez aussi bien les Medecins de leurs corps, que vous l'étes de leurs ames. Cette occupation n'est pas indique de vôtre sacré Ministere ; puis qu'elle est fondée sur l'exemple de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres, de qui vous estes les tres-parfaits Imitateurs.

Extrait du Privilege du Roy.

OUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NA-VARRE; A tous nos amez feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Prevost de Paris on son Lieutenant ; & à tous autres nos Justiciers & officiers qu'il appartiendra, Salut, nostre bien-aimé JEAN CERTE Marchand Libraire de nôtre Ville de Lyon, Nous a fait remontrer qu'il a recouvré plusieurs Manuscrits qui ne peuvent qu'aporter d'utilité au Public, puis qu'ils contiennent beaucoup de Remedes qui peuvent servir sinon à prolonger la vic, pour en soulager les infirmitez que causent les maladies, soit par la bonté des remedes, que la facilité qu'il y a de les composer & avec fort peu de dépense, & notamment un Recueil de Receptes où est expliqué la maniere de guerir à peu de frais toutes sortes de maux tant internes qu'externes inveterez, & qui ont passé jusques à present pour incurables, le tout experimenté par les charitables soins de Madame Fouquet; avec une augmentation d'un tiers ausdits Remedes, pour quelques maladies internes & externes, lequel il desireroit d'imprimer; mais comme il pourroit y étre troublé, & que d'autres Libraires ou Imprimeurs voudroient l'imprimer & vendre sous divers pretextes recherchez à son prejudice, c'est aussi ce qui l'oblige d'avoir recours à nous pour nous prier tres-humblement de luy octroyer nos Lettres sur ce necessaires. A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, & luy faciliter les moyens de profiter de son travail, Nous luy avons de nôtre grace speciale, permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'Imprimer lesdits Manuscrits en un ou plufieurs Volumes, telle marge, caractere, & autant de fois que bon luy semblera pendant le temps de six années consecutives : à commencer du jour qu'il sera achevé d'Imprimer ; iceux vendre & distribuer par tout nôtre Royaume : faifant défenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres d'Imprimer, faire Imprimer, vendre & diffribuer ledit livre fous

quelque pretexte que ce soit, même d'Impression étrangere & autrement, sans le consentement dudit Exposant, ou de soy ayant causes, sur peine de confiscation des Exéplaires contrefaits, à peine de quinze-cens livres d'amendes,& de tout dépens,dommages & interets, à la charge par led. CERTE de faire imprimer led. Livre sur du bon Papier,& en bon Caractere, suivant ce qui est porté par le Reglement de la Librairie & Imprimerie du premier Juin mil six cens dix-huit, registré en Parlement le neuvième Juillet ensuivant, & à condition d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Bibliotheque publique,un en nôtre Cabinet des livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre trescher Feal Chancellier de France le sieur LE TELLIER; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons faire jouir l'Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement; cessant & faire cesser tous troubles & empéchemens à ce contraires. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin de chaque livre l'Extrait des Presentes, elles soient

qu'aux copies collationnées par un de nos amez feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Mandons au premier nôtre Huissier ou Sergent faire pour l'execution des Presentes toutes significations, defenses, saisses, & autres Actes requises & necesfaires, fans demander autre permission; CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR. Donné à S. Germain en Laye le 16. jour d'Avril, l'An de grace mil six cens quatre-vingt, & de nôtre Regne le trente-septième.

Par le Roy en son Conseil. BOUCHER.

Registré sar le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 16. Mars. 1680. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier 1665. Signé L. ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le premier Novembre 1680.

Les exemplaires ont esté fournis.

Ouis par la grace de Dieu Evêque L de l'Eglise d'Agde, Certisions à tous ceux qu'il appartiendra, que nous avons envoyé il y a environ trois ans les Receptes & Remedes contre diverses maladies recueïllies par les soins,& par l'experience de Me Fouquet nôtre Mere, & du sieur de Lescure nôtre Medecin à Agde, au sieur Certe Marchand Libraire, pour les donner au public sous le nom & titre qu'il les afait imprimer, que nous ne voulumes point luy obtenir de Privilege ensuite, afin que divers Impriemeurs pussent plus facilement procurer aux malades le charitable secours dans toutes les Provinces du Royaume: En foy dequoy nous avons figné & fait contresigner & seeller ce present Certificat, pour valoir ce que de raison. Donné à Villefranche de Rouergue, le neuviéme jour du mois de Janvier milfix cens soixante-dix-neuf.

† Louis Evéque de l'Eglise d'Agde.

De par Monseigneur,

P. VIGUIER Prestre.